



Montdidier, le 18 avril 2017

## Communiqué de presse

### Elections municipales complémentaires Commune de GUYENCOURT-SUR-NOYE



Par arrêté préfectoral du 28 mars 2017, les électeurs et les électrices de la commune de GUYENCOURT-SUR-NOYE sont convoqués le dimanche 14 mai 2017, et le dimanche 21 mai 2017 en cas de second tour, à l'effet de procéder à l'élection de trois conseillers municipaux.

**RAPPEL :** Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire. Il est impossible d'être élu sans avoir préalablement déclaré sa candidature.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, les candidats ayant déposé leur candidature pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin n'ont pas à renouveler ce dépôt de candidature si un 2<sup>nd</sup> tour est nécessaire. En revanche, dans l'hypothèse où le nombre de candidats présents au 1<sup>er</sup> tour serait inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, à savoir 3, les candidats qui ne se seraient pas présentés au 1<sup>er</sup> tour doivent déposer une déclaration de candidature pour le 2<sup>nd</sup> tour.

**L'enregistrement des candidatures** s'effectue à la sous-préfecture de Montdidier, sise 7, rue Jean Dupuy, les :

- lundi 24 avril 2017 de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- mardi 25 avril 2017 de 9h à 13h et de 14h à 16h30
- mercredi 26 avril de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- jeudi 27 avril 2016 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Dans l'hypothèse où un second tour serait nécessaire, les candidatures pourront être enregistrées les :

- lundi 15 mai 2017 de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- mardi 16 mai 2017 de 9h à 13h et de 14h à 18h.